

La Régie de l'énergie

Gazmétrô

R 3494 phase II

Renouvellement du mécanisme incitatif à SCGM

Frais de participation à l'audience.

A qui de droit

Suite à la demande de Gazmétrô concernant les frais pour l'audience sur la présentation du renouvellement du mécanisme incitatif , le dossier R 3494.

Je viens de voir votre demande du mois d'avril en parcourant au hasard le site de la Régie autrement je n'aurais eu aucune autre connaissance de cette demande.

Le CERQ a chargé 8 heures tel précisé pour l'audience ainsi que 8 heures pour la rencontre entre notre procureur, l'analyste adjoint et moi-même. A cette rencontre, on a décidé suite à l'analyse de la situation et des documents pour économiser de ne présenter qu'une seule personne à la régie, de ne pas requérir le procureur.

Ainsi au lieu d'avoir des frais de 8 h pour 3 personnes présentes à l'audience on a inscrit 8 heures pour ma participation ainsi que 8 heures à 3 pour se préparer et décider. Nous avons fait cette brève réunion de préparation pour produire des économies de temps et monétaires sans penser que cela ne serait pas remboursé

Si d'autres informations ou des corrections sont requises, je demeure disponible pour répondre à vos questions.

Jean-Paul Thivierge
CERQ

cc. M Davis
F Bisson